

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EPCC SCENE NATIONALE CARRE-COLONNES  
REUNION DU 11/02/2025  
Salle Hélène Dubourdiou- Le CARRE-Saint-Médard-en-Jalles**

<b>TITULAIRES</b>	
<b>Collège des membres fondateurs :</b>	
8 représentants de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles	
<b>Stéphane DELPEYRAT</b>	Excusé-Pouvoir
<b>Pascale BRU</b>	Présente
<b>Lysiane BERNIER</b>	Excusée-Pouvoir
<b>Bernard CASES</b>	Absent
<b>Pascal TARTARY</b>	Présent
<b>Cécile MARENZONI</b>	Présente
<b>Patrice CLAVERIE</b>	Absent
<b>Jacques MANGON</b>	Absent
7 représentants de la Commune de Blanquefort	
<b>Véronique FERREIRA</b>	Présente
<b>Jean-Claude MARSAULT</b>	Présent
<b>Valérie CARPENTIER</b>	Excusée- Pouvoir
<b>Lucie GATINEAU</b>	Absente
<b>Dominique SAITTA</b>	Présent
<b>Nelly LOUEY</b>	Excusée
<b>Collège des personnalités qualifiées :</b>	
<u>1 représentant de l'État :</u>	
Le DRAC représentée par <b>Mme Maylis DESCAZEAUX</b> ou sa/son représentant.e, <b>M. Bruno MIKOL</b>	Présent
<u>1 représentant du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :</u> <b>Virginie LENOIR</b>	Excusée
<u>2 personnalités qualifiées issues du milieu culturel :</u>	
<b>M. François POUTHIER</b> désigné par la Ville de Blanquefort	Excusé
<b>M. Christian LAUBA</b> désigné par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Excusé
<u>2 personnalités qualifiées issues du monde associatif :</u>	
<b>La Présidente de l'ABCS, Mélanie BINET</b> désigné par la Ville de Blanquefort	Présente
<b>Mme Carole BIBES</b> désignée par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Absente
<u>2 représentants des usagers :</u>	
<b>Mme Dominique GOLDHABER</b>	Présente
<b>M. Pierre SIRIO</b>	Présent
<u>2 représentants des personnels :</u>	
<b>Mme Juliette DASSIEU</b>	Présente
<b>M. Noric LARUELLE</b>	Excusé-Pouvoir

**Ont assisté à la séance du CA :**

Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Sophie Joly- Directrice générale Adjointe Pôle Ville citoyenne, culturelle et numérique

Stéphanie Héraud- Directrice des Affaires Culturelles

Pour la Ville de Blanquefort :

Alina Turjanski- Directrice Générale Adjointe des Services à la population

Pour la DRAC Nouvelle-Aquitaine :

Gwenaëlle Groussard- Conseillère théâtre et arts associés

Pour l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes :

Sylvie Violan- Directrice

Thomas Neyhousser- Administrateur général

Marion Franquet- Secrétaire générale

Adélaïde Sieber- Administratrice adjointe

Des salarié·e·s de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes

**Ouverture de la séance par Véronique FERREIRA.**

11 administrateur·ice·s présent·e·s – 4 pouvoirs donnés. Le quorum est atteint

**Ouverture de la séance**

---

Véronique FERREIRA salue les membres de l'instance et les remercie pour leur présence. Le sujet majeur de cette réunion concerne le vote du budget, qui n'a pas pu être voté en décembre.

Dominique SAÏTTA est désigné secrétaire de séance.

---

## Approbation du PV du CA du 19 décembre 2024

En l'absence d'observation, Véronique FERREIRA met aux voix le procès-verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2024.

◇ **Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 19 décembre 2024 à l'unanimité.**

---

### 1- Délibération n°1- 2025- 360- Budget primitif 2025

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

Thomas NEYHOUSSE rapporte qu'outre des inconnus sur les financements, notamment au niveau du Conseil départemental et de la Région, la Scène nationale Carré-Colonnes devra absorber une baisse des contributions statutaires à hauteur de 90 000 euros des villes de Saint-Médard-en-Jalles (60 000 euros) et Blanquefort (30 000 euros). Sur cette base, un travail a été effectué afin d'équilibrer le budget. Ainsi, la Scène nationale Carré-Colonnes tente de faire des économies comme elle le peut. Il rappelle qu'avec une programmation en saison, la structure a peu de marge de manœuvre sur l'ensemble de l'année 2025 puisque la première partie de l'année faisant partie de la saison 2024-2025 est présente dans la brochure de saison valant engagement et ne peut donc être modifiée.

Pour autant, puisque des économies doivent être réalisées, il a été prévu de réaliser des diminutions de crédits comme suit :

#### Dépenses

- 40 000 € sur la saison
- 50 000 € sur le FAB
- 10 000 € sur les coproductions
- 15 000 € sur le lien enfance et jeunesse
- 40 000 € sur la masse salariale
- 10 000 € sur les frais de fonctionnement généraux

#### Recettes :

- 60 000 € de contributions statutaires de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles
- 30 000 € de contributions statutaires de la Ville de Blanquefort
- 9 000 € sur les recettes de billetterie de la Saison
- 25 000 € sur les recettes de billetterie du FAB
- 3 000 € sur les partenariats et coréalizations Saison
- 5 000 € sur les partenariats FAB
- 33 000 € sur les aides à l'emploi

Thomas NEYHOUSSE informe que suite à la demande des deux Villes fondatrices et de La DRAC Nouvelle-Aquitaine un nouveau document mettant en parallèle le budget réalisé 2024 et le prévisionnel 2025 est proposé à l'assemblée.

Sylvie VIOLAN rappelle que la Scène nationale Carré-Colonnes fonctionnait avec les budgets prévisionnels de la CPO depuis quatre ans. Ces derniers ont donc été construits en 2020 pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024. En quatre années, des événements imprévisibles ont eu lieu. Des écarts se sont creusés et ont été présentés au fur et à mesure, chaque année. La clôture des comptes a été effectuée en janvier et a permis de dresser un réalisé qui correspond réellement aux comptes de la Scène nationale Carré-Colonnes.

*Les documents inhérents à la présentation du budget prévisionnel 2024 et du réalisé, ainsi qu'au budget 2025 sont distribués aux membres de l'instance.*

Jean-Claude Marsault regrette de ne pas avoir eu le document analytique plus tôt.

Il souligne aussi qu'aucune information budgétaire concernant le Jardin secret n'est visible à travers les documents distribués.

Sylvie VIOLAN répond que le budget du Jardin est intégré à la production.

Thomas NEYHOUSSEUR lui explique qu'une partie de ces budgets peut aussi se retrouver dans la médiation, notamment pour l'accueil de groupe. En ce qui concerne les événements se déroulant au Jardin, ils peuvent être intégrés à la Saison comme dans le cadre du partenariat avec Bordeaux Fête Le Vin ou à la coproduction comme les Semis de Printemps.

Sylvie VIOLAN débute par la présentation du **budget réalisé 2024** au 10 février. En décembre, la dernière Décision Modificative votée affichait un budget à 3 425 341 euros pour 2024. En réalisé, la Scène nationale Carré-Colonnes est à 3 211 901 euros de recettes et à 3 232 323 euros de dépenses, soit un déficit de 20 422 euros sur l'ensemble du budget. En artistique, les équilibres sont à - 159 000 euros.

Thomas NEYHOUSSEUR précise que 100 000 euros concernent les productions déléguées.

Sylvie VIOLAN confirme. En effet, elles sont inscrites en recettes, bien que la Scène nationale Carré-Colonnes n'en ait plus depuis trois ans. Ces productions déléguées seront supprimées en 2025. Cela ne peut pas être enlevé du budget, puisque cela pourrait déséquilibrer ce dernier, mais en réalité, l'artistique est contenu à -59 699 euros. En effet, il existe toujours des petits écarts entre le budget voté et le budget réalisé. En saison, ils se sont élevés à -18 000 euros. Lors du FAB, un spectacle ayant été annulé, l'écart s'élève à 22 465 euros. Pour *Échappée Belle*, la Scène nationale Carré-Colonnes est à + 47 000 euros de dépenses réalisées par rapport au budget voté. Cependant, elle a réalisé moins de dépenses qu'initialement prévue sur les coproductions, puisqu'une d'entre elles a été décalée en 2025. En ce qui concerne Paysages en Partage, le réalisé est en deçà du budget voté soit -21 000 euros. Pour CURA, le delta entre le budget voté et le budget réalisé s'élève à -27 000 euros. Sylvie VIOLAN précise que CURA est inscrit en dépenses en recettes, à niveau équivalent que ce soit en budget voté et en budget réalisé. Elle rappelle que CURA est financé à 100 % par le ministère de la Culture via le Centre National des Arts Plastiques. Un écart a également été observé sur le lien enfance et jeunesse car cela concerne avant tout des salaires et non de l'argent sonnante et trébuchant. En ce qui concerne la masse salariale, celle-ci s'élève à 1,282 million d'euros, au lieu de 1,254 million d'euros en BP. Cela représente un delta de 28 000 euros. Les frais de fonctionnement sont contenus à hauteur de 195 201 euros.

Pour les recettes au niveau de la billetterie, le budget a bien été anticipé, avec un décalage de seulement 1 600 euros. Par ailleurs, la Scène nationale Carré-Colonnes a réalisé un peu plus de partenariats, mais moins de mécénats que ce qui était initialement prévu. En effet, l'institution avait demandé 53 000 euros à la Caisse des dépôts et des consignations, mais a reçu 32 000 euros. L'apport de l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA) diminue d'année en année. Sylvie VIOLAN précise qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de la ligne relative à la production déléguée. En conclusion, pour le budget 2024, il n'existe pas d'écart important ou de surprise. Un léger delta de -20 000 euros a été constaté. Toutefois, cela est habituel et représente un très faible pourcentage du budget.

Jean-Claude Marsault remarque que la mise à disposition de bâtiments et de matériel par la Ville de Blanquefort est valorisée, mais que celle de Saint-Médard-en-Jalles n'est pas renseignée.

Sylvie VIOLAN lui répond qu'à Saint-Médard-en-Jalles, il ne s'agit pas d'une valorisation, mais d'une facturation.

Thomas NEYHOUSSEUR ajoute qu'en ce qui concerne la mise à disposition d'un agent et les frais liés aux spectacles dans le Carré, un calcul est effectué en fin d'année afin d'établir le montant exact qui est refacturé à la Scène nationale Carré-Colonnes. En cas de delta constaté avec l'estimation initiale, ce dernier est ajusté à la hausse ou à la baisse par un nouveau titre ou un nouveau mandat.

Alina TURJANSKI évoque le tableau analytique 2024. Il est souvent dit que la Scène nationale Carré-Colonnes dépense plus que les 220 000 euros fléchés sur l'artistique pour le festival *Echappée belle*. En effet, 267 000 euros ont été dépensés auxquels il faut également ajouter les RH liées aux permanents. Cependant, grâce au financement des partenaires, le festival *Échappée Belle* s'est équilibré. En effet, en fonds propres, la Scène nationale Carré-Colonnes a payé 197 000 euros au lieu des 220 000 euros fléchés.

Thomas NEYHOUSSE répond que les 197 000 euros correspondent à la part du budget global qui contribue à *Échappée Belle*.

Sylvie VIOLAN explique que les 220 000 euros concernent des dépenses artistiques uniquement. Elle explique le principe du document analytique, qui se compose d'une méthode de calcul différente. Ce dernier a été constitué pour la Saison, *l'Échappée Belle*, *le FAB*, *Paysages en partage (PEP)* et *CURA*. L'année passée, un analytique avait été effectué afin d'attribuer à certaines activités la masse salariale afférente selon une clé de répartition définie en fonction du nombre de spectacle. Cela avait été réalisé pour la Saison, *l'Échappée Belle* et *le FAB*. Le document présenté ici permet de présenter l'activité avec les frais et les recettes afférentes, mais aussi d'avoir un delta qui vient se compenser avec l'ensemble des subventions. En effet, dans le document distribué, les 1 313 528 euros correspondent au disponible pour activité une fois le fonctionnement retiré. Cette somme vient donc se répartir sur l'ensemble des activités. Pour calculer cela, il faut partir du budget et lui enlever le montant du fonctionnement. Il reste donc un disponible pour activités, qui est ensuite réparti sur les différentes activités en fonction du poids de chacune. Dans le cas présent, une fois les subventions fléchées et affectées, il a été calculé que les différentes activités prenaient les sommes suivantes sur les subventions : 629 000 euros pour la Saison, 197 000 euros pour *Échappée Belle*, 265 000 euros pour *le FAB*, 49 000 euros pour *PEP*, 164 000 euros pour les coproductions et résidences – puisqu'elles n'ont pas de subvention fléchée – et zéro euro pour *CURA*, qui est un projet financé par une subventions fléchée en totalité (CNAP-Ministère de la Culture).

Alina TURJANSKI comprend que grâce à la billetterie et aux subventions des partenaires, ainsi qu'à la somme fléchée sur *Échappée Belle* cette année-là, le résultat est très positif pour l'année concernée, puisque le festival s'est autofinancé.

Sylvie VIOLAN répond par la négative. Il coûté 197 000 euros sur le fonctionnement.

Véronique FERREIRA pense que le sujet concerne l'affectation des RH. C'est ce qui impacte le résultat. Elle s'interroge ensuite sur la masse salariale affectée à la Saison et celle affectée à *l'Échappée Belle*. Elle trouve que l'écart n'est pas très important. Cependant, en regardant la masse salariale sur la Saison, sur *le FAB* et sur *l'Échappée Belle*, cela revient à environ 150 000 euros sur une masse salariale totale de 1,2 million d'euros. Elle est donc interpellée par ce chiffre, puisque le différentiel entre la Saison et les deux festivals lui semble plus important en réalité.

Sylvie VIOLAN rappelle que les calculs ont été réalisés en avril dernier en fonction de la clé de répartition admise pour la répartition de la masse salariale. Ils ont été faits pour les années 2022 et 2023. Pour le calcul, elle est donc partie du nombre de représentations. Ainsi, *Échappée Belle* concentre 100 représentations en quatre jours, contre 100 représentations en huit mois pour la Saison. Quant au *FAB*, il comptabilise 20 ou 30 représentations.

Véronique FERREIRA ne voit pas en quoi cela génère un tel surplus de masse salariale.

Sylvie VIOLAN assure que ce sont les mêmes chiffres que ceux présentés l'année passée.

Alina TURJANSKI trouve que cela a légèrement évolué. Elle évoque notamment la partie RH pour la Saison.

Sylvie VIOLAN explique que cela se base sur 2022, puisqu'en 2023, 10 spectacles de moins ont été réalisés sur la saison.

Alina TURJANSKI poursuit. *Le FAB* passe de 90 000 euros à 113 000 euros.

Sylvie VIOLAN confirme. 90 000 euros de spectacles présentés à la Scène nationale Carré-Colonnes, 13 000 euros de technique et 10 000 euros de communication sont affectés à l'ensemble du festival. Cela a été voté dans la convention de décembre.

Thomas NEYHOUSSEER ajoute que lorsque ce travail de valorisation a été effectué, les 90 000 euros correspondaient à la part de masse salariale affectée au FAB à Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort. Une petite partie de masse salariale a été ajoutée sur le FAB de manière générale, notamment en termes de soutien technique.

Véronique FERREIRA s'interroge sur ce point.

Sylvie VIOLAN rappelle qu'*Échappée Belle* connaît une fréquentation importante avec environ 13 000 spectateurs. Un travail très important est donc effectué pour remplir ce dernier ou encore gérer la billetterie. À partir de maintenant, une partie de l'équipe de la Scène nationale Carré-Colonnes se consacre presque uniquement à *l'Échappée Belle*.

Véronique FERREIRA compare cela avec le fait de construire une Saison.

Sylvie VIOLAN lui explique que ce travail est mieux réparti dans le temps. Le planning est donc moins dense. Si elle était construite en un mois, elle demanderait beaucoup plus de masse salariale que si elle était élaborée en huit mois.

Thomas NEYHOUSSEER ajoute qu'il faut prendre en compte le nombre de contrats ou encore de fiches techniques à analyser.

Juliette DASSIEU ajoute qu'il faut également des régisseurs supplémentaires pour les spectacles qui se produisent en même temps pendant le Festival. Pendant la saison, les représentations ont lieu de manière décalée. La même personne peut donc en gérer plusieurs.

Sylvie VIOLAN conclut que cela demande un grand travail d'articulation.

Véronique FERREIRA pense que la préparation de la Saison n'est pas nulle. Il faut la valoriser.

Sylvie VIOLAN explique qu'un spectacle en salle est beaucoup plus simple à tenir qu'en espace public, par exemple.

Gwenaëlle GROUSSARD veut savoir si, sur des événements importants, cela génère un nombre important de contrats en intermittence.

Sylvie VIOLAN confirme. Cependant, les intermittents directs sont compris dans les charges artistiques.

Thomas NEYHOUSSEER explique que les lignes RH affectées concernent le personnel permanent.

Alina TURJANSKY indique que cela augmente davantage le volet RH sur *Échappée Belle*.

Sylvie VIOLAN répond que si le personnel dédié à un spectacle n'est pas permanent, il est comptabilisé dans les charges artistiques. Selon elle, la partie exploitation n'est pas la plus difficile pour *Échappée Belle*. Il s'agit de la préparation.

Véronique FERREIRA pensait que la préparation de la saison était également importante. Ce n'est pas la masse de RH en tant que telle qui l'interpelle, mais le rapport avec la Saison et les deux festivals.

Sylvie VIOLAN indique que la masse salariale de la Saison a peut-être été sous-estimée. Cela peut être revisité. Elle rappelle que ces chiffres sont basés sur 2022.

Thomas NEYHOUSSEUR revient sur les propos d'Alina TURJANSKI. En prenant les charges directes et les produits fléchés pour *Échappée Belle*, le delta n'est pas si important que cela, mais représente tout de même plus de 30 000 euros.

Sylvie VIOLAN rappelle que ce festival est bien subventionné, puisqu'il a 30 ans. À cette époque, les financements étaient différents. Par ailleurs, *CURA* est financé à 100 %. Enfin, *PEP* est très bien soutenu, notamment grâce aux aides du Département, de la DRAC et de la Caisse des dépôts et consignations. Elle conclut que le sujet de répartition de la masse salariale pourra être réabordé.

Véronique FERREIRA est d'accord. Elle souhaite simplement que la Saison ne soit pas dévalorisée.

Sylvie VIOLAN le comprend. Elle ajoute que des calculs pourront être effectués sur *PEP* ou encore les résidences et la coproduction.

Thomas NEYHOUSSEUR rappelle qu'en ce qui concerne *PEP*, des ressources humaines sont directement placées sur le projet lui-même.

Sylvie VIOLAN passe à la présentation du **BP 2025**.

Thomas NEYHOUSSEUR indique qu'il a été travaillé afin de réaliser des économies à différents niveaux.

Sylvie VIOLAN explique que les dépenses relatives à la dimension artistique s'élèvent à 1,368 million d'euros au lieu de 1,466 million d'euros, soit un pôle artistique en baisse d'environ 100 000 euros. Cette économie est répartie sur différents postes. Cela ne se répercute pas réellement sur la Saison, puisque la première partie – située au premier semestre 2025 – était déjà assez lourde en termes de dépenses. Cependant, de novembre à décembre, seuls quatre spectacles seront programmés. Des engagements ont été maintenus, tels que le spectacle *Démocratie !* et le partenariat avec l'ABCS, ou encore la tenue des représentations pour le Noël des CE à Saint-Médard-en-Jalles. Sylvie VIOLAN ajoute que le FAB est préservé, puisqu'une convention avait été signée. Cependant, le modèle est différent. Son identité va rayonner autour de la question de la forêt, avec des spectacles dans les espaces publics. Ainsi, les recettes vont passer de 40 000 ou 50 000 euros à 10 000 euros. Les dépenses doivent donc être baissées pour conserver le delta conventionnel de 160 000 euros. Au budget, il est prévu qu'*Échappée Belle* coûte 220 000 euros. Cela correspond à la somme habituelle. Cependant, chaque année, la somme prévue a été dépassée, puis équilibrée avec d'autres éléments. Cette année, il faut réellement respecter le budget de 220 000 euros. Pour les coproductions et les résidences, 10 000 euros de moins que ce qui était indiqué dans l'ancienne CPO ont été prévus. Une négociation a été réalisée pour la résidence de la compagnie de Philippe DECOUFLÉ. Une partie des frais techniques va être reprise par celle-ci.

Gwenaëlle GROUSSARD indique que la catégorie que vient d'évoquer Sylvie VIOLAN est très importante au niveau du champ régional, notamment en ce qui concerne la capacité d'accompagnement des équipes artistiques. Elle aimerait connaître le montant réellement versé à ces dernières. En effet, le document tel qu'il est présenté intègre également les frais liés aux accueils de résidence. Elle explique que les chiffres avec lesquels la DRAC travaille actuellement paraissent assez bas au regard du champ des Scènes nationales. Elle constate une chute vertigineuse.

Sylvie VIOLAN assure que la Scène nationale Carré-Colonnes maintient les mêmes équilibres que les quatre dernières années.

Gwenaëlle GROUSSARD lui fait remarquer qu'au vu des chiffres qu'elle a reçus, une baisse de 30 000 euros s'est opérée entre 2024 et 2025.

Sylvie VIOLAN explique que la réalisation du spectacle et de la résidence de la compagnie DCA de Philippe DECOUFLÉ génère beaucoup de frais techniques. Par ailleurs, cela concerne la création d'une première représentation au niveau mondial. Cela va porter le public, mais également la notoriété du lieu.

Gwenaëlle GROUSSARD veut dire que l'enveloppe consolidée telle qu'elle est présentée n'est pas nécessairement celle qui va être redistribuée aux équipes artistiques en région ou au niveau national. Elle voudrait une lecture réelle de ce qui est consolidé et de ce qui est redistribué. C'est un curseur important qui permet de réaliser une lecture de l'activité.

Thomas NEYHOUSSEUR pourra le détailler sur les bilans.

Sylvie VIOLAN précise que cela est indiqué dans les rapports d'activité. Elle reprend la présentation du budget. Pour « Paysages en partage », 120 000 euros sont prévus. Cela correspond au niveau financier classique du projet. Pour CURA, 50 000 euros restent à dépenser. Cependant, il faut également prendre en compte 50 000 euros de recettes. En effet, le projet CURA se déroule sur 2024 et sur 2025. Des dépenses étaient intervenues en 2023, notamment en ce qui concerne la rémunération de la curatrice. En ce qui concerne la masse salariale, celle-ci est à -62 000 euros entre 2024 et 2025.

Thomas NEYHOUSSEUR ne sait pas comment la Scène nationale Carré-Colonnes va réussir à se tenir à ce montant de masse salariale. En effet, à ce jour, lorsqu'un prévisionnel budgétaire des équipes actuelles est réalisé, même sans intégrer de négociations annuelles obligatoires (NAO), cela reste difficile à tenir.

Sylvie VIOLAN précise que l'activité prévue pendant l'automne étant moins importante, des renforts vont être enlevés. Par ailleurs, en 2024, beaucoup d'arrêts maladie ont eu lieu. Des dépenses notamment liées à des remplacements ont été effectuées.

Thomas NEYHOUSSEUR signifie que ces dernières ont été compensées par des recettes, celles-ci étant renseignées dans la catégorie « remboursement CPAM ».

Sylvie VIOLAN conclut qu'elle fera tout ce qu'elle pourra pour respecter ce budget. Toutefois, la Scène nationale Carré-Colonnes n'a pas beaucoup de marge de manœuvre, puisqu'elle fonctionne déjà avec une équipe assez réduite.

Thomas NEYHOUSSEUR rapporte qu'il existe un vrai risque que le budget ne soit pas équilibré en fin d'année.

Sylvie VIOLAN rappelle que c'est un budget prévisionnel. Il est possible que la Scène nationale Carré-Colonnes fasse moins ou plus de recettes. Par ailleurs, des subventions pourraient encore intervenir. Les recettes ont également été estimées de manière raisonnable.

Juliette DASSIEU souhaite s'exprimer au nom de toute l'équipe permanente et intermittente de la Scène nationale Carré-Colonnes. Tout le monde est inquiet vis-à-vis de ce budget et espère que la masse salariale ne deviendra pas la variable d'ajustement. Les salariés craignent également des conditions de travail dégradées pour l'année suivante.

Véronique FERREIRA comprend cette inquiétude et la partage. En effet, les deux villes fondatrices ont baissé leur subvention. Ce n'est pas pour embêter la Scène nationale Carré-Colonnes. Pour Blanquefort, elle relate avoir présenté son rapport d'orientation budgétaire la veille. Une heure et demie avant le rendez-vous, elle a appris que 40 000 euros de dépenses contraintes supplémentaires s'étaient ajoutées. Ainsi, elle révèle que l'impact de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour la ville de Blanquefort sur l'année 2025 représente 689 000 euros. Cela est plus cher que le financement versé à la Scène nationale Carré-Colonnes. Cela reviendrait à subventionner deux Scènes nationales la même année. Elle conclut que pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, la dépense contrainte à effectuer est encore plus importante.

Pascale BRU précise que cela correspond à 1,3 million d'euros de recettes en moins.

Véronique FERREIRA précise que cette somme est inhérente aux recettes en moins et aux dépenses obligatoires. À présent, elle ne se sent pas capable de faire de promesse. Pour Blanquefort, des recettes en moins et des dépenses contraintes vont intervenir. Pour les dépenses contraintes, un fonds de réserve est demandé à un certain nombre de collectivités. Au départ, Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles n'en faisaient pas partie. Finalement, cela a changé. Ainsi, Véronique FERREIRA avait prévu 224 000 euros et a compris que cela coûterait 41 000 euros de plus le jour de la présentation du ROB. Cela revient à 18 euros par habitant. Normalement, cette somme est à verser une fois. Cependant, d'autres annonces faites par l'État pourraient se poursuivre les années suivantes. Elle ne souhaite donc pas effectuer la moindre promesse. Véronique FERREIRA ajoute que la municipalité est employeur et cotise donc à une caisse de retraite. En quatre ans, une augmentation de 12 points de la cotisation employeur est prévue, soit 3 points par an. Pour Blanquefort, les 3 points de la première année correspondent à 214 000 euros. En quatre ans, la collectivité devra avoir payé 2,1 millions d'euros. Elle explique que cela équivaut à payer 70 agents absents pendant quatre ans. Elle ajoute qu'en plus de ces éléments, des réformes des impôts interviennent et notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Auparavant, cette recette était stable. Cependant, à partir de cette année, une baisse systématique se met en place. Pour Blanquefort, cela représente -128 000 euros. Cela continuera jusqu'à extinction. Ainsi, par rapport aux années suivantes, elle sait qu'elle aura presque un demi-million d'euros à payer à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), quoi qu'il arrive. Par ailleurs, cela ne prend même pas en compte le gel de la dynamique de la TVA. Elle ne sait pas à combien cette perte équivaudra.

Véronique FERREIRA conclut qu'elle est inquiète pour l'avenir. Les collectivités ont encore beaucoup d'incertitudes. Pour le ROB qu'elle a proposé, en le comparant avec le réalisé 2024, l'épargne passe de 3 millions d'euros à 754 000 euros. Dans ce cas, elle ne parle que de 2025. Elle ne sait pas comment la situation pourra être viable en 2026 ou encore en 2027. Elle comprend donc l'inquiétude vis-à-vis d'une masse salariale prise comme variable d'ajustement. Elle assure que ce ne sera pas le cas, puisque des modifications sont également faites sur le volet artistique. D'après ces calculs, entre le BP 2025 présenté et le réalisé 2024, les frais affectés à la Saison seront en baisse de 3,6 %. Pour le FAB, cela représente une baisse de 14 % et de 17 % pour *Échappée Belle*. La somme déboursée sera à peu près équivalente pour les coproductions et résidences.

Gwenaëlle GROUSSARD indique que 10 000 euros de baisse n'apparaissent pas. Ce n'est donc pas très juste, puisqu'une économie a été réalisée sur 2024 entre le budget voté et le budget réalisé.

Véronique FERREIRA explique que quand le nouveau BP est construit, il est comparé avec le réalisé pour constater les évolutions. Pour PEP, la baisse s'élève à 6,6 %. Pour le lien enfance et jeunesse, le budget devrait réduire de 17 %. Au total, sur l'artistique, la baisse correspond à 6,7 %. Et pour le personnel, en prenant en compte la masse salariale pure, la baisse est de 6,8 % par rapport au réalisé. Cette répartition est donc presque équitable

Gwenaëlle GROUSSARD fait remarquer à Sylvie VIOLAN que pour limiter le déficit de 20 000 euros de l'année 2024, des charges de coproductions ont été repoussées à 2025. Il faut prendre en compte ce montant.

Sylvie VIOLAN indique qu'en communication, une réduction de 25 % du budget a été prévue. Cela est également très dur à tenir, puisque c'est ce qui permet à la Scène nationale Carré-Colonnes de remplir ses salles. Par ailleurs, les recettes sont directement liées à la fréquentation.

Véronique FERREIRA revient sur son comparatif avec les 70 agents à payer pendant 4 ans. À l'heure actuelle, 372 agents travaillent pour la Ville et 80 animateurs sont dans les écoles.

Maylis DESCAZEAUX la remercie pour sa franchise et ses explications. Elle demande à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles comment va s'articuler le projet de Jean BLAISE.

Pascale BRU répond que ce dernier est encore à l'état d'étude. Monsieur le Maire a indiqué au dernier conseil qu'en l'absence de mécénat, l'avenir du projet serait remis en cause. En effet, à ce jour, il n'est pas possible de le supporter sans accompagnement. La Ville est donc en recherche de mécénat.

Sylvie VIOLAN a eu l'information selon laquelle ce projet ne serait pas réalisable en 2025.

Pascale BRU confirme que c'est la direction prise pour le moment. Cependant, il est possible de le préparer et de trouver des mécènes pour le réaliser à partir de 2026.

Sylvie VIOLAN signifie que de fait, la mention rédigée dans la convention liée au FAB qui précisait que 50 000 euros du budget 2025 seraient attribués au projet de Jean BLAISE est caduque.

Véronique FERREIRA conclut qu'en ce qui concerne les subventions directes, pour Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort, enlever les 90 000 euros équivaut à une baisse de 6,4 %.

Sylvie VIOLAN déclare qu'en ce qui concerne les recettes liées à des subventions des partenaires, aucun changement n'a été opéré. Cependant, pour la DRAC, 8 000 euros ont été prévus pour l'action culturelle, mais ce n'est pas la bonne information. Elle propose de changer cela.

Maylis DESCAZEUX est certaine qu'il n'existera pas d'augmentation sur cette ligne. Cela peut être modifié. Dans le cas contraire, la DRAC s'abstiendra pour le vote du budget, notamment puisqu'elle n'a pas de délégation.

Sylvie VIOLAN propose la modification du projet de délibération.

Gwenaëlle GROUSSARD assure que la DRAC aimerait bien accompagner l'EPCC, mais que la période n'est pas propice au développement.

Pascale BRU s'interroge sur la subvention du Département et de la Région.

Sylvie VIOLAN n'a pas eu d'information. A priori, les personnes qui ont vu leur subvention réduite ont été prévenues. En ce qui concerne le Département, elle pense qu'il faut rencontrer la nouvelle élue avec la Présidente ou le vice-Président de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes. Elle suppose que la subvention va baisser, mais n'a pas de confirmation.

Véronique FERREIRA ne sait pas si cela a été annoncé.

Pascale BRU doute que les subventions restent au même niveau, notamment pour le Département.

Sylvie VIOLAN reprend. La subvention de la Métropole à hauteur de 44 000 euros sur le CODEV de Blanquefort est confirmée. En ce qui concerne les recettes de billetterie, celles-ci sont élevées. En effet, du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au mois de mai, la Scène nationale Carré-Colonnes est au-dessus en termes de dépenses, mais également en termes de recettes. La billetterie de la saison est donc plus importante que l'année précédente, bien que les spectacles soient moins nombreux à la rentrée. Sylvie VIOLAN révèle notamment que certains spectacles importants vont se tenir, comme *Black Label* avec JoeyStarr ou encore celui de la compagnie DCA de Philippe DECOUFLÉ. La première partie de saison devrait donc apporter beaucoup de dépenses et de recettes, mais pour la seconde partie de l'année, le delta restant sera très faible. Les recettes de billetterie pour le festival ont été estimées à 5 000 euros, bien que le réalisé 2024 soit de 30 000 euros. En effet, beaucoup d'événements seront gratuits. Pour la billetterie d'*Échappée Belle*, 95 000 euros de recettes ont été estimés. En ce qui concerne les partenariats, ces derniers seront moins nombreux, puisque le nombre de spectacles à la rentrée a diminué par rapport à 2024. De la même manière, le fait de ne pas avoir de spectacles en salle pour *le FAB* déclenche moins de partenariats avec d'autres structures. Un apport de Mieux produire, mieux diffuser a également été intégré aux recettes. Cela

concerne le projet réalisé en collaboration avec les huit Scènes nationales autour du spectacle *Gathering*. Ce spectacle sera joué au TnBA.

Thomas NEYHOUSSE précise que la valorisation de Mieux produire, mieux diffuser prévue en ressources propres correspond à une subvention du Ministère, qui a été versée pour huit Scènes nationales. L'argent est ensuite réparti entre chacune d'elles.

Gwenaëlle GROUSSARD indique que cette subvention est versée à l'Empreinte scène nationale Brive-Tulle, pour les opérations communes.

Sylvie VIOLAN révèle que trois ans plus tôt, la subvention avait été versée directement à la Scène nationale Carré-Colonnes, qui avait redistribué les parts à chacune des scènes nationales. Pour le mécénat, l'institution compte sur la Caisse des dépôts et des consignations. Par ailleurs, elle réalise d'autres recherches de mécénat, notamment auprès de la fondation Carasso. Un projet européen est également en cours avec le LABA pour financer des mobilités. L'OARA va également aider l'institution. Sa participation sera un peu plus élevée que l'année passée, notamment grâce à *Démocratie !* Pour les recettes de bar estimées, Sylvie VIOLAN a essayé d'être prudente. Elle s'enquiert de questions éventuelles.

Véronique FERREIRA insiste sur le fait que c'est un budget prévisionnel. En termes d'application de l'exercice, si une personne sent que la situation dérape et qu'un budget n'est pas tenable, elle l'invite à en parler très vite. Il faut être vigilant, puisque la Scène nationale Carré-Colonnes n'a pas de marge de manœuvre.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.  
12 voix Pour, 1 Abstention, 2 Contre

◇ **Le Conseil d'administration approuve le budget primitif 2025.**

---

## 2- Délibération n°2 2025- 361- Tarifs et Conditions générales d'Utilisation 2025-2026

Rapporteuse : Marion FRANQUET

Marion FRANQUET rappelle que la grille actuelle prévoit un tarif réduit et un tarif étudiant. La proposition faite est de remplacer le tarif étudiant par un tarif jeune moins de 26 ans. Le montant proposé pour le tarif jeune est de 17 euros en catégorie A, 14 euros en catégorie B, 11 euros en catégorie C et 9 euros en catégorie D. L'enjeu de cette proposition est de développer davantage un public familial, puisque la tarification pour les enfants était celle du tarif réduit, qui était de 25 euros, 21 euros, 16 euros ou 9 euros en fonction des catégories. De la même manière, un comparatif a été effectué avec d'autres lieux pour évaluer les grilles tarifaires de la Scène nationale Carré-Colonnes.

Pierre SIRIO trouve que de le fait de ne pas se cantonner à un tarif étudiant et de mettre en place d'un tarif jeune pour les moins de 26 ans est une très bonne chose.

Sylvie VIOLAN n'est pas très sûre des conséquences budgétaires que cela va engendrer. Au vu du faible nombre de spectacles prévus à la rentrée, elles seront plus visibles sur l'année 2026. Pour Sylvie VIOLAN, cela est plutôt une bonne chose, puisque cela aurait créé une incertitude supplémentaire.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve les tarifs et conditions générales d'utilisation 2025-2026 à l'unanimité.**

---

### 3- Délibération n°3- 2025- 362- Tarifs Échappée Belle 2025

Rapporteuse : Marion FRANQUET

Marion FRANQUET rapporte que la proposition faite est que la tarification reste similaire en termes de catégorie. Il existe toujours le tarif plein, le tarif réduit et le tarif solidaire. Il est suggéré d'ajouter un tarif pour les détenteurs de la carte jeune Bordeaux Métropole. La tarification *Échappée Belle* se détermine par rapport au nombre de jours d'accès au festival. Ainsi, les personnes qui détiennent la carte pourront bénéficier du pass 1 jour pour 10 euros et d'un pass 2 jours pour 15 euros, contre 12 et 18 euros pour le tarif plein et 12 et 16 euros pour le tarif réduit.

Sylvie VIOLAN rappelle que le tarif réduit n'est pas public.

Marion FRANQUET confirme. Ce dernier s'applique uniquement pour des groupes de comité d'entreprise et n'est pas affiché dans la communication.

Véronique FERREIRA s'enquiert de remarques éventuelles.

Jean-Claude MARSAULT pense que c'est une proposition importante pour Blanquefort, Saint-Médard-en-Jalles, *Échappée Belle*, la Scène nationale Carré-Colonnes, mais également pour la métropole. En effet, cette année sera la première où les 28 collectivités vont pouvoir bénéficier de cette carte jeune. Cela est relativement important et concerne 230 000 jeunes. Il espère que cela aura un impact sur l'action culturelle et que ce type d'initiative pour les jeunes et les familles continuera de se développer.

Véronique FERREIRA ajoute que la volonté d'une tarification en nette différence avec le plein tarif était un aspect auquel la Ville de Blanquefort tenait. En effet, c'est la première année qu'un public plus large va pouvoir être atteint. Par ailleurs, puisque ce sera la première année où les 28 communes de la métropole adhèrent à ce dispositif, une communication amplifiée sera déployée. Ainsi, la Scène nationale Carré-Colonnes n'aura pas la charge de cette communication dédiée. Par ailleurs, l'espoir est que le surplus d'entrées compense le différentiel des deux et trois euros sur les pass un et deux jours avec le tarif plein. Beaucoup de jeunes détiennent cette carte.

Sylvie VIOLAN reconnaît toutefois que cela comporte un risque financier. Si le différentiel n'est pas compensé, le manque à gagner est estimé à 5 000 euros. Cependant, elle ne sait pas exactement combien de personnes sont détentrices de la carte. Par ailleurs, celle-ci est attribuable pour les personnes de 0 à 26 ans. Sylvie VIOLAN précise que la Scène nationale Carré-Colonnes ne pourra pas délivrer la carte jeune directement. Les spectateurs devront s'y prendre à l'avance. Cela pourrait créer une différenciation.

Véronique FERREIRA signifie que la communication est réalisée dans toutes les villes au sujet de la carte jeune. Toutefois, elle reconnaît que cela ne touchera pas forcément tout le monde.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative aux tarifs 2025 Échappée Belle à l'unanimité.**

---

## Point d'information

### Présentation de l'édition 2025 du festival d'Échappée belle

Rapporteur : Sylvie VIOLAN

Sylvie VIOLAN présente la programmation du festival *Échappée Belle*, à l'occasion de sa 33<sup>e</sup> édition. Cette année, ce dernier ne se déroulera pas en juin, mais pendant le dernier week-end de mai soit du 22 au 25 mai 2025. Cela pourrait notamment permettre de résoudre les problèmes de chaleur pendant la période estivale.

Le festival s'ouvrira le jeudi soir, à l'issue de la première journée jeune public. Cette année, le spectacle d'ouverture sera une création de la compagnie Révolution d'Anthony Egéa, qui avait eu beaucoup de succès avec le groupe d'intervention chorégraphique (GIC) en 2022. Ce dernier a d'ailleurs été reprogrammé dans le cadre du Noël des comités d'entreprise à Saint-Médard-en-Jalles. Sur le même modèle que le GIC, la compagnie Révolution Anthony Egéa proposera une création pour l'espace public. Celle-ci sera présentée pendant les journées jeune public, mais également pendant le week-end.

Marion FRANQUET passe à la programmation des journées jeune public. Le spectacle *TERRE !* sera dispensé par la compagnie Les Lubies. Cette formule courte présente un conte, très inspiré du kamishibaï, avec des dessins et de la musique. La thématique du spectacle concerne les réfugiés climatiques.

Sylvie VIOLAN présente ensuite le spectacle musical pour les enfants à partir de trois ans, *Super Ego*. Il sera également proposé le week-end et permettra de ne pas limiter la capacité d'accueil du public.

Marion FRANQUET ajoute qu'il permettra d'accueillir beaucoup d'enfants. Par ailleurs, le spectacle est très dynamique puisqu'il tourne autour de la pop et du rock.

Sylvie VIOLAN complète que cela raconte l'histoire d'un cachalot.

Marion FRANQUET conclut qu'une illustratrice a réalisé des dessins qui seront projetés pendant le spectacle. Elle poursuit avec la présentation du spectacle de vélo acrobatique et radiophonique *Rino*, qui raconte l'histoire de deux journalistes qui incarnent différents personnages, avec des situations cocasses et des jeux de costume. Ce spectacle est accessible à partir de cinq ans.

Sylvie VIOLAN présente ensuite *Roue giratoire*, réalisé par une compagnie de circassiennes du grand est. La compagnie, Les filles du renard pâle, n'avait encore jamais été accueillie à la Scène nationale Carré-Colonnes.

Marion FRANQUET évoque ensuite la présentation des élèves de l'école de cirque de Bordeaux, qui feront différents numéros. Cela sera notamment l'occasion d'organiser des échanges avec les enfants au sujet des métiers ou encore des agrès.

Sylvie VIOLAN explique que c'est la seule exception qui sera faite au sein d'*Échappée Belle* accueillant des circassiens en voie de professionnalisation.

Marion FRANQUET rappelle que le festival accueille des ateliers tous les ans. Comme l'année passée, certains ont été développés avec l'école de musique et de danse de Blanquefort, mais également avec la médiathèque de Blanquefort et l'association de cirque blanquefortaise *Asphyxie*. Des ateliers nature se tiendront également lors du festival, avec Sébastien GEFFRAY, guide naturaliste, coordinateur de la Vacherie à Blanquefort. Enfin, des lectures avec l'association *Lire et faire lire* et des temps d'échanges avec les artistes et le personnel de la Scène nationale Carré-Colonnes seront organisés. Une exposition du projet « *Paysages en partage* » sera également

effectuée, afin de retracer ces trois années d'existence. Une rencontre sera également organisée pour les professionnels du spectacle vivant (artistes, programmateurs, etc.).

Pour la programmation du week-end, le collectif du Prélude, une compagnie parisienne qui reprend des classiques du répertoire de manière décalée, viendra se produire. Ensuite, le spectacle *Damoclès* sera réalisé par la compagnie Cirque Inextrémiste. Ce projet sera accessible à partir de sept ans et sera participatif. Il permettra de vivre une expérience de communauté et de prise de risque collective. Pour Marion FRANQUET, il est aussi intéressant concrètement, que philosophiquement. Elle précise que les spectateurs ne sont pas obligés de participer et peuvent se contenter de regarder.

Sylvie VIOLAN ajoute qu'ensuite, le spectacle *Transports Exceptionnels* de Dominique BOIVIN sera joué. Il représente un dialogue entre une pelleteuse et un danseur, sur une bande-son d'opéra. Pour continuer, la compagnie Bougrelas présentera *Kévin Dylan Velours*, amuseur public. Il pourra déambuler ou encore accueillir les spectateurs.

Pour continuer, Marion FRANQUET évoque le spectacle *Josianes ou l'art de la résistance*, qui rassemblera les arts du cirque, de la danse, de la corde ou encore de la roue allemande. Ce projet abordera notamment la thématique du féminisme. Ce spectacle est très joyeux et très engagé corporellement. Pour terminer, le samedi soir, le spectacle de *La Pyroue infernale* sera présenté.

Sylvie VIOLAN énonce que ce dernier contient une roue de la mort. Elle précise que Sébastien Manach, créateur du spectacle, est un technicien intermittent qui participe à *Échappée Belle* chaque année.

Marion FRANQUET indique que la journée pour professionnels se composera notamment d'une table ronde coorganisée pour l'OARA. Le titre n'a pas encore été déterminé, mais s'oriente pour le moment vers la proposition suivante : « Arts vivants et paysages ».

Sylvie VIOLAN précise que le projet est de partir de la question du paysage comme un objet culturel en soi. Le fait de mettre cela en œuvre et de l'aborder avec des enfants a du succès. C'est grâce à cela que la Scène nationale Carré-Colonnes a notamment décroché le mécénat de la Caisse des dépôts et consignations. Par ailleurs, l'OARA s'est montré très intéressée par ce projet. Un temps professionnel va donc être organisé pour tous les professionnels qui viennent chaque année, afin d'aborder la façon dont le paysage peut être défini comme un objet culturel en tant que tel.

Marion FRANQUET termine par évoquer l'axe solidaire et écoresponsable du festival, coporté avec la ville de Blanquefort et les différents services. *Échappée Belle* a des enjeux au niveau des déchets ou encore de l'accessibilité. Une partie du personnel du pôle Public de la Scène nationale Carré-Colonnes a notamment été formé à cette dernière question. Enfin, le village des associations se tiendra avec l'ABCS.

Sylvie VIOLAN informe les membres de l'instance qu'en ce moment, la Scène nationale Carré-Colonnes accueille deux artistes palestiniennes en résidence. Cela fonctionne sur un système particulier, organisé par les instituts français de Gaza, Ramallah et Jérusalem. Avec quatre autres structures, la Scène nationale Carré-Colonnes s'est donc mobilisée pour accueillir ces artistes pendant six mois. Ces résidences de vie offrent à ces artistes des bourses de vie pour travailler, mais également pour respirer et se reposer. Les deux artistes seront encore présentes jusqu'au 9 mars au studio. Sylvie VIOLAN précise que les autres institutions mobilisées pour l'accueil de ces artistes sont le Train bleu à Avignon, la Garance à Cavaillon, le Tandem à Arras-Douai et le Safran à Amiens. L'objectif est de leur apporter un maximum d'éléments pour les aider à créer leur spectacle. Des artistes qui connaissent la Scène nationale Carré-Colonnes viennent également gracieusement pour les accompagner et leur donner des conseils comme notre compagnie associée Volubilis. Par ailleurs, un programme de spectacle leur a été préparé afin qu'elles puissent se rendre à des représentations. Les différentes structures les accompagneront jusqu'à la création du spectacle. Enfin, Sylvie VIOLAN évoque la possibilité de réaliser un *work in progress* qui pourrait être présenté à Avignon, dans le *in* ou dans le *off*.

Pour terminer, Sylvie VIOLAN évoque le texte Debout pour la Culture ! lu par beaucoup d'artistes. Ces derniers prennent souvent des photos avec leur public debout dans les salles et les font circuler sur les réseaux sociaux. Elle tenait à faire lire ce texte aux membres de l'instance, puisque prochainement, ce dernier sera sans doute présent dans les salles de la Scène nationale Carré-Colonnes. D'autres artistes font également le choix de rédiger leur propre texte.

Véronique FERREIRA clôt la séance.

*La séance est levée .*